



Association loi 1901, exclusion , diffamation

Par **jag59**, le **26/11/2012** à **12:15**

J'ai fondé une association type loi 1901 en 1996. Président pendant 10 années, j'ai été nommé président d'honneur à mon départ il y a quelques années.
Puis début 2012 j'ai adhéré à une autre association (en plus). Par ce motif, j'ai été démis de mon titre et exclu par décision de l'AGO.
Motif : "atteinte aux intérêts matériels et moraux de l'association" ; que j'avais pourtant créée en 1996.
Je souhaite saisir le juge pénal pour diffamation, discrimination et atteinte au droit d'association.
suis-je devant la bonne juridiction ? je n'ai pas les moyens de payer un avocat et ne suis pas éligible à l'aide juridictionnelle.
merci